

**PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS  
 DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**
**Du Mardi 1<sup>er</sup> décembre 2020**
**Année scolaire : 2020 - 2021**
**Numéro de séance : 2**
**Date de convocation : 20/11/2020**
**Présidence de M. Joël MAILLOT**
**Quorum : 16 (30 membres)**
**Nombre des présents en début de séance : 20**

Membres présents : M. Maillot - M<sup>me</sup> Vabre - M. Gamore - M<sup>me</sup> Barral - M<sup>me</sup> Thiers - M<sup>me</sup> Cabane - M. Moulain - M<sup>me</sup> Delhoume - M. Ciccone - M. Menant - M. Leneyle - M<sup>me</sup> Guérin - M. Coste - M. Couderc - M<sup>me</sup> Halbout - M<sup>me</sup> Pizano - M<sup>me</sup> Davin - M<sup>me</sup> Biousse - M. Brard - M<sup>me</sup> Michel-Hourdiarne - M<sup>me</sup> Torlet - M<sup>me</sup> Berthier - M. Benaamani - M. Moussa

Membres excusés : M<sup>me</sup> Prégermain

Sommaire des questions traitées	Décision Avis (A) Vote (V) Extrait (E) Motion (M)	Numéro d'acte	Pièces jointes
			désignation
1. Ordre du jour			
2. Approbation du procès-verbal du C.A. du 3 novembre 2020			
3. Délégation du CA au CE	V	ATR N°18	
4. Taux de reversement des charges communes du SRH	V	ANTR N°19	
5. Budget prévisionnel 2021	V	ATR N°20	
6. Conventions et contrats :			
Avenant à la convention d'objectifs et de moyens	V	ATR N°21	
Avenant à la convention d'utilisation des équipements sportifs	V	ATR N°22	
Convention de scolarité partagée d'un élève allophone	V	ATR N°23	
Convention de coopération avec le SESSAD	V	ATR N°24	
Convention d'occupation précaire d'un logement	V	ATR N°25	
7. Informations du chef d'établissement			
8. Questions diverses <i>Les représentants élus des personnels d'enseignement et de surveillance souhaitent présenter les nouvelles contraintes lourdes rencontrées depuis la mise en place du protocole sanitaire</i>	M		Annexe 1

### Points préliminaires :

- ◆ En raison de la situation sanitaire, ce conseil se déroule en visioconférence, M. Maillot remercie les membres d'avoir répondu présent pour cette séance.
- ◆ Monsieur Maillot, Principal, confirme que le quorum (mini 16/30) est atteint et déclare la séance ouverte à 17h52
- ◆ 20 votants
- ◆ Secrétaire de séance : Mme Barral

Avant de débiter la séance, M. Maillot remercie l'ensemble des membres présents.

### Ordre du jour du CA du mardi 1<sup>er</sup> décembre 2020 :

#### Ordre du jour modifié :

1. Approbation du compte rendu du CA du 3 novembre 2020
2. Délégation du CA au chef d'établissement pour la passation des marchés à incidence financière annuelle
3. Taux de reversement des charges communes du SRH
4. Budget 2021
5. Contrats et conventions
6. Informations du chef d'établissement
7. Questions diverses :

Les représentants élus des personnels d'enseignement et de surveillance souhaitent évoquer les nouvelles contraintes lourdes rencontrées par l'ensemble des personnels et des élèves depuis la mise en place du protocole sanitaire

Votants : 20	Pour : 20	Contre : 0	Abstention : 0
--------------	-----------	------------	----------------

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

### **1 Approbation du procès-verbal du Conseil d'Administration du 3 novembre 2020**

Le PV a été envoyé aux membres du CA titulaires et suppléants. M. Maillot demande aux membres du conseil s'ils ont des remarques concernant ce procès-verbal.

Approbation du procès-verbal du 3 novembre 2020 :

Votants : 20	Pour : 20	Contre : 0	Abstention : 0
--------------	-----------	------------	----------------

Le procès-verbal est approuvé.

**17h56 → Arrivée de M. Gamore (21 présents)**

### **2 Délégation du CA au chef d'établissement pour la passation des marchés à incidence financière annuelle :**

Madame Barral présente cette délégation : elle permet au chef d'établissement de signer directement des contrats à incidence financière sur l'année civile 2021. L'autorisation est valable pour l'exercice 2021 uniquement.

Mise au vote de cette délégation :

<b>Votants : 21</b>	<b>Pour : 21</b>	<b>Contre : 0</b>	<b>Abstention : 0</b>
<b>Délibération enregistrée sous l'acte n° ATR-CA 20-21 – N°18</b>			

Les membres du CA donnent délégation au chef d'établissement

**17h58 → Arrivée de M<sup>me</sup> Torlet (22 présents)**

### **3 Taux de reversement des charges communes du SRH**

Mme Barral présente le taux de reversement des charges communes depuis le service SRH vers le service ALO, qui est un pourcentage des recettes réalisées au SRH.

Le Département 26 préconise ce taux entre 10 et 35% des recettes du SRH. Le collège Monod a un taux à 19%. Il est proposé aux membres du CA de maintenir ce taux de 19% pour l'année 2021.

Mise au vote du taux de reversement des charges communes du SRH :

<b>Votants : 22</b>	<b>Pour : 22</b>	<b>Contre : 0</b>	<b>Abstention : 0</b>
<b>Délibération enregistrée sous l'acte n° ANTR-CA 20-21 - N°19</b>			

Le taux de reversement des charges communes du SRH est de **19%**.

### **4 Budget prévisionnel 2021**

En introduction, M. Maillot rappelle qu'il s'agit d'un budget prévisionnel pour l'année civile 2021 et qu'il sera amené à évoluer en cours d'année en fonction des subventions et autres décisions budgétaires modificatives.

Madame Barral, gestionnaire, présente le budget prévisionnel 2021 :

Un rappel est d'abord fait sur les grands principes du budget (annualité, sincérité, unicité, équilibre budgétaire et acte prévisionnel avec DBM dans l'année) et sur la structure simplifiée du budget en services généraux (AP, VE, ALO) et services spéciaux (SRH et SBN), subdivisés en domaines et activités.

La dotation globale de fonctionnement 2021, versée par le Département, a pour montant : 117 539 €, soit une augmentation de 1 968 € par rapport à la dotation 2020.

*Petite interruption dans la présentation du budget : M. Maillot intervient pour demander l'accord des membres du CA pour inviter Fanny DERAIL, CPE Stagiaire accueillie dans l'établissement, et ainsi lui permettre d'assister à cette séance dans le cadre de son année de formation. Sa présence en tant qu'observatrice a été acceptée à l'unanimité. Mme Derail accède à la salle virtuelle, M. Maillot l'informe qu'elle peut assister à ce CA sans participer.*

**18h11 → Entrée de M<sup>me</sup> Derail (Invitée)**

Des subventions sont versées par le Département : 4 670 € pour les crédits d'équipement, 27 129 € pour les frais de fonctionnement de l'EPS, 4 750 € pour les projets libres, et d'autres subventions pour les projets clés en main, les tenues SEGPA, les cartables allégés, les logiciels Pronote et Esidoc.

L'Etat dote l'établissement de subventions pour les carnets de correspondance, les manuels scolaires, les droits de reprographie, les ressources numériques (16 174.32 €) mais aussi le fonds social collégien (6 000 €) et les bourses nationales (60 000 €). Un tiers des élèves sont boursiers au collège Monod.

Les recettes de Taxe d'apprentissage versées par les entreprises ont fortement chuté, c'est pourquoi seuls 7 000 € de perception de TA sur 2021 sont prévus. Sachant que 2 173.18 € ont été perçus en 2020, nous espérons l'augmentation de la collecte 2021 afin de ne pas épuiser totalement les réserves de TA qui sont actuellement de 4 868.73 €.

Les autres recettes de l'établissement sont les recettes propres : le reversement des charges du SRH au ALO (15 699.31 €) et les recettes du SRH (161 575.30 €).

Les différents services sont détaillés:

SRH : équilibré en dépenses et recettes à 161 575,30 euros

C'est le plus gros service du budget. Une baisse des repas consommés est prise en compte pour 2021, selon la baisse constatée sur sept et oct 2020 par rapport à sept et oct 2020. La répartition de 30% des denrées bio est respectée, selon les recommandations du Département.

**18h17 → Arrivée de M. Moussa (23 présents)**

ALO : équilibré en dépenses et recettes à 120 470,00 euros

Des recettes diverses comme la location de locaux ou logements (en COP) sont proposées, pour 1 600 €.

Les dépenses de maintenance photocopieur sont prises en charge intégralement sur ce service pour 8 000 €, et supprimées du service AP.

Le montant pour l'entretien général est revu à la baisse parce que la ligne n'est pas consommée totalement en 2020, ni en 2019, et des dépenses de produits d'entretien notamment celles liées au Covid sont nouvelles et sont clairement identifiées.

**18h20 → Arrivée de M. Ciccone (24 présents)**

AP : équilibré en dépenses et recettes à 80 491,63 euros

La baisse de la perception de TA entraîne une baisse des crédits ouverts en enseignement technique. Cependant une part de la dotation est affectée à ce domaine (1 538,31 €) et la maintenance photocopieur est supprimée (1 300 €) puisqu'elle est prise en charge en ALO.

Une part accompagnateurs pour les voyages est maintenue et sera réajustée au cours de l'année, en fonction de la situation sanitaire et des projets à venir.

Mme Delhoume remarque que le montant de la subvention pour les frais de fonctionnement pour l'EPS n'a pas augmenté par rapport à celui de 2020, alors que le nombre d'élèves a augmenté et que les heures d'utilisation seront en conséquence plus importantes. Mme Barral informe les membres que le Département a fait le choix d'allouer exactement la même somme qu'en 2020, considérant que l'année 2020 n'a pas été consommée entièrement puisque les établissements ont fermé pendant une période (confinement du printemps), et qu'il reste des crédits disponibles 2020.

Face à la situation de baisse de perception de Taxe d'apprentissage, M. Gamore explique que des demandes spécifiques seront faites au Département, pour prendre en charge des dépenses pédagogiques d'enseignement technique (matériel et outils par exemple), et que l'établissement doit travailler à une ouverture extérieure, prospecter des entreprises, repérer des parents qui ont des cabinets comptables, faire des objets aux valeurs marchandes et développer ces objets confectionnés.

Il rappelle que la baisse de perception de TA est régulière et conséquente depuis plusieurs années partout.

Pour M. Moulain la baisse est structurelle et n'est pas propre au collège Monod, et les enseignants ont l'impression que le Département n'est pas conscient de cette perte de recettes. Il regrette que la dotation ne soit pas plus conséquente pour compenser cette perte de recettes de TA.

**18h30 → Départ de M<sup>me</sup> Torlet (23 présents)**

M. Ciccone regrette cette baisse de perception de TA chaque année, ainsi que la demande d'achat de tissus refusée dernièrement à un professeur, et la baisse des crédits des services généraux. Mme Barral précise que la demande d'achat de tissus n'a pas été refusée au professeur qui en avait fait la demande mais qu'elle était arrivée tardivement pendant cette période de fin d'exercice comptable, et que les demandes d'achats de matériel pédagogique sont arrêtées – comme chaque année – à la veille des vacances de la Toussaint. Par ailleurs la demande était chez un fournisseur dont le collège n'a pas encore de compte client, et elle devait être étudiée avec le Directeur de Segpa mais le professeur n'a pas donné suite à cette demande. Elle ajoute que dans l'ensemble, les demandes d'achats des professeurs sont quasiment toutes réalisées.

M. Couderc interroge sur la baisse des crédits ouverts en « entretien général » au profit des produits d'entretien et produits liés au covid alors que ces dépenses ne sont pas les mêmes. Mme Barral rappelle que les crédits ouverts en entretien général ne sont pas consommés totalement en 2020, ni sur 2019 qui était une année « entière ». C'est pourquoi une partie peut être supprimée, et le besoin de crédits supplémentaires est nécessaire sur les produits d'entretien au vu du contexte et des protocoles sanitaires. Au total sur l'ensemble de ces lignes, il était même ouvert 10 500 € en 2020 et 12 000 € sont prévus sur l'année 2021.

Mme Davin propose de diffuser une information à propos du versement de la Taxe d'apprentissage sur Pronote pour informer et sensibiliser les parents qui seraient chefs d'entreprises.

Mise au vote du budget prévisionnel 2021 :

**Votants : 23**

**Pour : 7**

**Contre : 9**

**Abstention : 7**

**Délibération enregistrée sous l'acte - n° ATR CA 20-21 - N°20**

**Le budget prévisionnel 2021 n'est pas approuvé.**

M. Maillot rappelle que le budget du collège Monod est simplifié et s'approche de la RCBC (Réforme du Cadre Budgétaire et Comptable), et il sera nécessaire de le simplifier davantage dans les prochaines années.

M. Moulain tient à préciser que le vote contre le budget n'est pas un vote contre la gestionnaire, mais il exprime des inquiétudes réelles concernant la Taxe d'Apprentissage et la non-prise de conscience du Département à ce propos. Les professeurs attendent une réponse structurelle de la collectivité. Les élèves indiquent que leur abstention est liée au fait qu'ils ne maîtrisent pas le budget. Le chef d'établissement leur rappelle qu'ils n'hésitent pas à venir poser des questions à l'équipe de direction lorsqu'ils reçoivent les documents, en amont du CA, pour avoir des explications. M. Ciccone souligne également que le vote contre n'est pas lié à la gestionnaire.

## 5 Contrats et conventions

5-1 Avenant à la convention d'objectifs et de moyens passée entre les E.P.L.E. (Etablissement Public Local d'Enseignement) et le Département 26

La durée de la convention est prolongée jusqu'au 31/12/2021.

Mise au vote de la convention d'objectifs et de moyens :

<b>Votants : 23</b>	<b>Pour : 23</b>	<b>Contre : 0</b>	<b>Abstention : 0</b>
<b>Délibération enregistrée sous l'acte n° ATR-CA 20-21 - N°21</b>			

La signature de cette convention **est approuvée à l'unanimité.**

5-2 Avenant à la convention d'utilisation des équipements sportifs dans le cadre de l'EPS au collège

Convention détaillant les modalités d'utilisation des équipements mis à disposition et le financement par le département.

La durée de la convention est prolongée jusqu'au 31/12/2021.

Mise au vote de la convention :

<b>Votants : 23</b>	<b>Pour : 23</b>	<b>Contre : 0</b>	<b>Abstention : 0</b>
<b>Délibération enregistrée sous l'acte n° ATR-CA 20-21 - N°22</b>			

La signature de cette convention **est approuvée à l'unanimité.**

5-3 Convention de scolarité partagée d'un élève allophone avec le collège Europa

Les élèves récemment arrivés en France et ne maîtrisant pas la langue française peuvent bénéficier de cours de Français Langue Etrangère (FLE) ou Français Langue Seconde (FLS) et/ou Alphabétisation. Cette convention a pour objet de préciser les modalités de scolarisation de l'élève avec le collège Europa où lui seront dispensés ces cours de FLE/FLS/Alphabétisation par un enseignant spécialisé, pour une durée maximale de 12 heures par semaine pendant une année scolaire.

Mise au vote de la convention :

<b>Votants : 23</b>	<b>Pour : 23</b>	<b>Contre : 0</b>	<b>Abstention : 0</b>
<b>Délibération enregistrée sous l'acte n° ATR-CA 20-21 - N°23</b>			

La signature de cette convention **est approuvée à l'unanimité.**

5-4 Convention de coopération avec le SESSAD (Service d'Education Spéciale et de Soins à Domicile)

Cette convention précise les modalités pratiques des interventions des professionnels et les moyens disponibles mis en œuvre par le service au sein de l'école ou de l'établissement d'enseignement pour réaliser les actions prévues dans le projet personnalisé de scolarisation (PPS) de l'élève et organisées par l'équipe de suivi de la scolarisation.

Mise au vote de la convention :

<b>Votants : 23</b>	<b>Pour : 23</b>	<b>Contre : 0</b>	<b>Abstention : 0</b>
<b>Délibération enregistrée sous l'acte - n° ATR CA 20-21 - N°13</b>			

La signature de cette convention **est approuvée à l'unanimité.**

#### 5-5 Convention d'occupation précaire d'un logement

Cette convention présente les conditions d'occupation du logement du 1<sup>er</sup> étage par Mme Sylvie Gasparrini, secrétaire d'intendance au lycée Alain Borne, pour une valeur locative de 350€ par mois (loyer calculé sur la base de la valeur locative brute annuelle communiquée par le service des domaines), à laquelle viennent s'ajouter les charges. La COP démarre le 19/12/2020 et a pour date de terme le 15/07/2021.

Mise au vote de la convention :

<b>Votants : 23</b>	<b>Pour : 23</b>	<b>Contre : 0</b>	<b>Abstention : 0</b>
<b>Délibération enregistrée sous l'acte - n° ATR CA 20-21 - N°24</b>			

La signature de cette convention **est approuvée à l'unanimité.**

### **6 Informations du Chef d'établissement**

M. Maillot remercie Mme Cabane de sa présence, il rappelle que la présence des représentants de la commune et des collectivités locales et territoriales est extrêmement importante, car régulièrement des questions concernent directement celles-ci.

Nouvelles de la formation établissement concernant la gestion de l'hétérogénéité. Cette formation est à destination de tous les enseignants du collège et devrait se dérouler le 29 janvier 2021 (si les conditions sanitaires le permettent).

Les rencontres parents/professeurs en fin de 1<sup>er</sup> trimestre avec remise en main propre du bulletin et commentaires et proposition de pistes d'amélioration ne pourront être organisées cette année. Cependant, pour les élèves les plus fragiles scolairement, une invitation pour une rencontre individuelle avec l'enseignant sera proposée. Pour tous les autres élèves, les bulletins seront affichés sous pronote et une version papier sera remise aux familles via le carnet de liaison de l'élève. Bien entendu, des rendez-vous pourront être demandés aux enseignants via le carnet de liaison.

Les concertations actives sont un moment de rencontre privilégié durant lequel l'élève, sa famille, le professeur principal, la psychologue de l'éducation nationale (et conseillère d'orientation) et le chef d'établissement ou un de ses représentants, évoquent le projet professionnel du jeune et ses choix d'orientation. Cette année, cette organisation sera proposée pour les élèves dont le projet ne semble pas abouti. Pour les autres élèves, une concertation aura lieu sans la présence de la psychologue de l'éducation nationale.

### **7 Questions diverses**

Un représentant élu des personnels d'enseignement et d'éducation intervient pour faire un bilan depuis la mise en œuvre du protocole sanitaire du 2 novembre. Il signale que cette situation entraîne un surcroît de travail pour tous :

- les agents avec des contraintes de nettoyage et de désinfection importantes sans moyens humains supplémentaires,

- les AED avec une lourdeur pour la gestion des flux d'élèves dans les différents espaces ainsi qu'à la cantine qui est un lieu où les élèves sont obligés d'enlever les masques pendant le temps du repas,

- les enseignants qui doivent prendre les élèves plus tôt le matin, qui tournent sur plusieurs salles, parfois sur des distances importantes, perdent du temps à se déplacer, à allumer l'ordinateur, ne sont pas remplacés s'ils sont en télétravail.

Lecture d'une motion (jointe à ce PV en annexe 1) pour disposer de personnels supplémentaires.

M. Gamore informe que des demandes ont été faites pour des remplacements des 2 personnels en télétravail partiel pour les sections SEGPA, mais le télétravail n'est pas un arrêt de travail donc les remplacements ne sont pas possibles. Un des personnels est PE 1<sup>er</sup> degré et l'autre personnel est PLP sur une discipline rare (biotechnologies), une demande sera réitérée car cela génère des problèmes pour les élèves, des recherches de salles, d'ordinateurs...

Mme Cabane qui a assisté à d'autres CA de collège dernièrement indique que dans certains établissements de Montélimar les enfants changent de salles de classes car il est difficile pour eux de rester des heures sans bouger, des cours sont raccourcis et des enseignants restent dans leur salle.

Elle informe également les membres du CA qu'un partenariat avec la ville de Montélimar pourrait être monté, pour que la commune mette à disposition du collège un chalet de Noël pour des ventes d'objets confectionnés, et ainsi apporter des recettes pour l'enseignement technique. M. Gamore rappelle que la SEGPA de Monod a le champ professionnel « vente » et que ce partenariat peut être très intéressant, le projet sera travaillé.

Mme Michel-Houdiarne interroge sur le retour en janvier avec la continuité des changements de salles, ou si les professeurs pourront retrouver les salles spécifiques comme la technologie, la physique, la SVT, les ordinateurs, et toutes les salles où des manipulations sont nécessaires.

Selon M. Maillot, si les conditions sanitaires permettent un assouplissement du protocole sanitaire national, il sera bien sûr assoupli également dans l'établissement.

M. Menant explique que tant que la situation sanitaire ne s'améliore pas, il est impossible de travailler avec des classes entières dans des salles de TP.

Une représentante des élèves demande si le placement des élèves de 3<sup>ème</sup> peut être changé, à cause du froid. M. Maillot répond que les 3<sup>èmes</sup> sont en effet dans une zone sans soleil, au nord et en plein mistral. Nous allons faire évoluer le dispositif.

Mme Thiers rappelle que le minimum de classes est impacté par des heures de permanence, et qu'un important travail est réalisé par Mme Vabre qui refait des emplois du temps chaque semaine pour cela.

M. Maillot remercie les membres du conseil et informe que le prochain CA se réunira certainement fin janvier/début février 2021, avec l'espoir de le faire en présentiel.

Fin de séance à 19h37.

Le secrétaire de séance

A. Barral

Le Président de séance,

J. Maillot

# Annexe 1

## **Déclaration faite au CA du 1er décembre concernant les conséquences de l'application du protocole sanitaire :**

Le protocole sanitaire appliquée depuis la rentrée des vacances d'automne a signifié un large surcroît de travail pour l'ensemble des personnels de l'établissement.

Les personnels de direction ont du mettre en œuvre ce nouveau protocole selon des directives qui ont évolué sans cesse jusqu'au dernier moment et gérer de nombreux nouveaux problèmes. Les agents doivent faire face à des contraintes plus strictes en terme de nécessité de décontamination des salles, de la cantines et des toilettes.

Les AED doivent gérer davantage de flux d'élèves, ont un rôle accru pendant le temps de la cantine et doivent surveiller de nouveaux espaces durant les récréation où ils doivent en plus veiller au non brassage des élèves de différents niveaux.

Les enseignants ont du prendre leurs élèves plus tôt, doivent se déplacer systématiquement entre chaque cours parfois sur des distances assez conséquentes.

Ce protocole a un **coût en termes pédagogiques** : les cours sont globalement moins longs du fait du temps perdu à se déplacer entre chaque cours, au temps nécessaire pour s'installer dans une nouvelle salle, rallumer l'ordinateur, sortir ses documents, etc.

Les élèves souffrent du fait de ne plus se déplacer entre les cours et doivent supporter de rester assis plus longtemps, ce qui contribue à **augmenter les difficultés d'attention** de nombre d'entre eux et rend l'atmosphère dans les classes plus difficile à gérer.

**Les remplacements ne sont pas toujours effectués** y compris pour les PE affectés en Segpa ce qui pose des problèmes de surveillance de certaines classes. La possibilité pour les enseignants qui sont personne à risque de se mettre en télétravail est difficile à mettre en œuvre en l'absence de moyens humains mis en œuvre pour l'encadrement des élèves concernés.

Les élèves ne peuvent plus aller en permanence, le temps passé dans la cours est plus important pour certains, générant davantage de gêne pour les cours dont les fenêtres donnent sur ces espaces.

Certains de ces problèmes sont difficilement solubles, d'autres le seraient facilement si on pouvait disposer de personnels supplémentaires à hauteur de la crise que nous traversons.

Stéphane Moulain pour les élus du personnel éducatif.

## **Motion soumise au vote et adoptée par la majorité des membres du CA :**

Le Ca du collège Monod réitère la nécessité de recruter du personnel (agents de service, personnels de vie scolaire et enseignants) pour faire face aux nouveaux besoins du fait du protocole durant la crise sanitaire.